

Un(e) agent de prévention (Préventeur) / Chargé(e) de projet RGPD

✚ Préventeur (50%)

Le ou la Préventeur(trice), appelé aussi Conseiller(ère) en prévention des risques professionnels, exerce ses fonctions sous la responsabilité du Directeur Général des Services (DGS), pour l'ensemble des services et établissements de la collectivité. Il ou elle assiste et conseille le DGS dans la définition, la mise en place et le suivi d'une politique de prévention des risques professionnels.

Missions :

- Accompagner et conseiller les services dans la gestion des risques professionnels et l'application des obligations réglementaires
- Elaborer, accompagner les services et assurer le suivi du document unique
- Concevoir des dispositifs de prévention, intervenir sur les thématiques telles que l'aménagement des locaux, l'achat d'équipement, l'organisation du travail et la qualité de vie au travail
- Assurer la gestion du cahier des charges de formations spécifiques Hygiène et Sécurité (organisation, contenu, recherche des formateurs)
- Réaliser des analyses de poste en collaboration avec la médecine du travail, le CHSCT, les services concernés
- Conseiller les services dans la mise en œuvre des aménagements et matériels nécessaires pour améliorer les risques liés à la manutention et aux postures
- Analyser les accidents de service (enquêter, participer au montage des dossiers administratifs en collaboration avec le service RH)
- Assurer une veille technique et réglementaire
- Informer, sensibiliser et former à la santé et à la sécurité au travail
- Elaborer des rapports, bilans et statistiques (absentéisme, accidentologie, bilans formations, etc)
- Coordonner l'activité des assistants de prévention

✚ Chargé(e) de projet RGPD (50%)

Sous l'autorité hiérarchique du Directeur général, il est garant de la mise en œuvre de la réglementation applicable à la protection des données personnelles. A ce titre, il pilote la mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et met en place un processus continu de contrôle de conformité au RGPD. Il met en œuvre et suit le registre des activités de traitement des données à caractère personnel ainsi qu'une documentation interne. Il sensibilise, informe, diffuse la culture du respect de la protection des données auprès des services et des élus de la collectivité. Il assure une mission de conseil auprès des directions qui mettent en œuvre des traitements de données personnelles. Il assure la médiation avec les usagers sur toute question intéressant la gestion de leurs données personnelles. Il est l'interlocuteur des autorités de contrôle (CNIL). Il bénéficie d'une position dans l'organisation qui lui garantit l'indépendance nécessaire et dispose des moyens indispensables au plein exercice de ses fonctions. Il contribue à la mise en œuvre de l'ouverture des données (Open Data).

Missions :

- Concevoir et mener des actions visant à sensibiliser et/ou informer les services et les élus sur les obligations incombant à la collectivité en matière de protection des données
- Recenser les traitements de données actifs au sein des services et contrôler leur conformité au RGPD
- Etablir et tenir à jour le registre des traitements de données personnelles
- Tenir une documentation interne sur la mise en conformité avec le RGPD (description des procédures et moyens mis en œuvre pour garantir la protection des données, mentions d'information, ...)
- Assurer le contrôle continu de la conformité des traitements mis en œuvre au sein des services municipaux
- Emettre des avis et recommandations motivés sur les questions afférentes à la protection des données personnelles sur lesquelles il est consulté ou dont il se saisit
- Assurer un rôle de conseil auprès des directions et des élus sur la mise en œuvre de la réglementation applicable à la protection des données
- Assurer le traitement des doléances et réclamations des usagers relatives à la gestion de leurs données personnelles
- Se constituer comme interlocuteur auprès des autorités de contrôle et en particulier la CNIL
- Assurer une veille juridique et documentaire dans le domaine de la protection des données
Etablir un bilan annuel des actions menées au titre de la fonction de DPD

Profil

- Bonnes connaissances juridiques et informatiques et des NTIC
- Bonne connaissance des méthodes d'analyse et de diagnostic des risques et causes d'accidents
- Maitriser l'environnement territorial, les instances, les secteurs d'activité et acteurs de la prévention

Cadre d'emploi des techniciens territoriaux (Catégorie B, filière technique) et Attachés (catégorie A, filière administrative)

Titulaire de la fonction publique ou contractuel – CDD 1 an renouvelable

Bac +2 minimum (DUT HSE (Hygiène Sécurité Environnement) et/ou DUT, BTS domaine informatique)

Permis B exigé.

Temps complet – Rémunération selon grille indiciaire

Poste à pourvoir au 1^{er} janvier 2023.

Les candidatures (CV et lettre de motivation obligatoire) sont à adresser à l'attention de M. Somen, Président, avant le 15 décembre 2022

- Par mail à l'adresse suivante : recrutement@3c-s.fr
- Par courrier à l'adresse suivante :

Communauté de Communes Carmausin-Ségala
Service Ressources Humaines
2 rue du gaz 81400 Carmaux